



Association pour la Promotion
de la Licence Sciences et Technologies
et le Développement
des enseignements scientifiques universitaires
<http://www.promosciences.org>



Association Fédérative
Nationale des Etudiants Universitaires
Scientifiques
<http://www.afneus.org>

Déclaration du 22 octobre 2009 sur la mise en œuvre de 1 heure TP = 1 heure TD

L'association Promosciences a exprimé dès le 2 juillet, dans une motion et un courrier adressés à Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, sa satisfaction de voir reconnaître l'équivalence horaire des travaux dirigés et des travaux pratiques dans le décret sur le statut des enseignants-chercheurs publié le 23 avril 2009. Il s'agit là d'une mesure attendue de longue date, qui reconnaît à sa juste valeur l'importance pédagogique des travaux pratiques dans les sciences expérimentales et l'investissement que cette activité nécessite.

Cependant, force est de constater que, conformément aux craintes déjà exprimées en juillet, les conditions dans lesquelles se met en place le principe 1h TP = 1h TD à la rentrée 2009 sont loin d'être satisfaisantes.

- Faute de moyens, certaines universités usent de stratégies pour le moins discutables et néfastes à la qualité de l'enseignement expérimental pour en minimiser le coût. Nous avons rencontré, par exemple, des cas où :
 - les heures de TP sont comptabilisées de préférence en heures complémentaires (qui conservent le taux horaire réduit pour les TP),
 - les heures de TP sont attribuées en priorité aux catégories d'enseignants ne bénéficiant pas de la reconnaissance 1h TP = 1h TD,
 - le volume horaire des activités expérimentales dans les cursus des étudiants a été notablement réduit, ce que nous dénonçons fortement comme contraire à l'intérêt des étudiants scientifiques et, par ailleurs, non conforme aux habilitations.
- Souvent, l'incertitude et la confusion règnent sur la définition des services et sont des éléments de tension entre composantes, voire entre collègues.

Aujourd'hui l'association Promosciences et l'AFNEUS demandent donc :

- que l'égalité, inscrite dans le nouveau statut des enseignants-chercheurs, soit générale, quel

- que soit le statut de l'intervenant et de l'heure effectuée,
- que les annonces récentes du Ministère sur la prise en compte de ce surcoût au travers d'une dotation spécifique, soient mises en œuvre au plus vite pour l'année 2010, à partir d'une clé de répartition claire et rendue publique entre les établissements et que les dotations budgétaires des universités soient revues à la hausse, pour intégrer ce surcoût à toutes les formations qui intègrent des travaux pratiques.

Contacts :

Patricia ARNAULT,
Présidente de PROMOSCIENCES
patricia.arnault@univ-poitiers.fr

tél : 05 49 46 64 38

UFR Sciences Fondamentales et Appliquées,
Université de Poitiers,
40 avenue du Recteur PINEAU
86022 – Poitiers cedex

Maxime ESBELIN,
Président de l'AFNEUS
president@afneus.org

tél : 06 32 77 65 26

AFNEUS c/o FAGE
5 rue Frédérick Lemaître
75020 - Paris